



Paris, le 06 février 2009

## Grenelle 1 - Sénat

# Pesticides : Le Sénat fait la part belle au lobby de l'agriculture intensive

**Si, de manière générale, l'objectif de réduction de moitié, en dix ans, des usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides est réaffirmé, cet objectif est minoré par un amendement qui prévoit que cette réduction ne devra pas mettre en danger des productions, notamment les cultures dites mineures.**

La Loi Grenelle 1 telle que votée par le Sénat dernièrement expose, en matière de pesticides, que l'objectif est de réduire de moitié les usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides en dix ans en accélérant la diffusion de méthodes alternatives sous réserve de leur mise au point et en facilitant les procédures d'autorisation de mise sur le marché des préparations naturelles peu préoccupantes. Il est ajouté que cette réduction ne doit pas mettre en danger des productions, notamment les cultures dites mineures.

**Un amendement inacceptable.** Le MDRGF regrette que le Sénat ait adopté l'amendement proposé par le Sénateur Soulage<sup>1</sup> qui va permettre à toutes les productions « se sentant en danger » de demander à ne pas être concernées par l'objectif de 50% de réduction, et ce à la moindre difficulté.

C'est un renoncement grave par rapport au processus du Grenelle concernant les pesticides et le **MDRGF demande à être reçu d'urgence par les ministres de l'environnement et de l'agriculture afin d'éclaircir ce point.** En fonction des résultats de ces rencontres et des engagements qui pourraient être pris ou non, le MDRGF, membre de l'Alliance pour la Planète, se réserve la possibilité de se retirer du groupe de travail Ecophyto 2018, auquel il participe depuis le début des travaux.

**Un élément positif.** Le MDRGF se félicite cependant de l'adoption de l'amendement sur les Produits Naturels Peu Préoccupants visant à faciliter leur mise sur le marché. Il faudra cependant suivre attentivement la façon dont la facilitation de l'homologation de ces substances sera mise en œuvre et ne pas se contenter d'un effet d'annonce.

**« Depuis le début, les lobbies agricoles les plus immobilistes cherchent à affaiblir au maximum cette mesure de réduction des pesticides. L'adoption par le Sénat de ce nouvel amendement directement proposé par les lobbies de l'agriculture intensive ouvre les portes à toutes les demandes d'exemption par rapport à l'objectif général de réduction. Il s'agit d'un renoncement grave de plus par rapport aux décisions du Grenelle de l'environnement et le MDRGF, qui suit ces questions pour l'Alliance pour la Planète, en tirera toutes les conséquences. »** déclare François Veillerette, Président du MDRGF.

---

Contact presse: François VEILLERETTE : 06 81 64 65 58, [mdrgf@anadoo.fr](mailto:mdrgf@anadoo.fr) Nadine LAUVERJAT : 06 87 56 27 54, [mdrgf2@wanadoo.fr](mailto:mdrgf2@wanadoo.fr)

---

<sup>1</sup> Rappel de notre Communiqué du 29 janvier 09 sur l'Amendement 490 : Malgré les restrictions prises dans le texte initial qui précisent que la réduction des pesticides est liée à la diffusion de méthodes alternatives, les lobbyistes de l'agriculture intensive ont souhaité introduire des exemptions à l'objectif de réduction sans limites, notamment pour les cultures dites mineures dont ils représentent les intérêts.